



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 69822

Texte de la question

Mme Odette Grzegorzulka appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation préoccupante des enseignants documentalistes et de la formation des élèves à l'information-documentation dans les collèges et lycées sur sa circonscription. Dans l'académie d'Amiens, le taux d'encadrement varie de 1 documentaliste pour 350 élèves à 1 pour 1 500. A l'issue du mouvement intra-académique de la rentrée 2001, vingt postes sont restés vacants dans les lycées et collèges, et neuf postes de titulaires remplaçants ne sont pas pourvus. De nombreux vacataires ou contractuels assurent donc ces emplois sans formation préalable, et les chefs d'établissement ont même parfois recours à des emplois jeunes pour « ouvrir » le CDI. Dans ces conditions, la formation des élèves n'est naturellement pas bien assurée. La récente et heureuse ouverture d'une liste complémentaire de vingt-deux postes ne suffira pas à rattraper le déficit creusé depuis de nombreuses années, durant lesquelles les recrutements au CAPES de documentation n'ont pas couvert les départs en retraite et ne permettent donc d'envisager ni les remplacements, ni une couverture de tous les établissements en enseignants documentalistes. Cela est d'autant plus préjudiciable que les TPE, l'ECJS en lycée et les PPCP en LP, les itinéraires de découverte en collège sollicitent très fortement les enseignants. Dans ce cadre, elle lui demande quelles mesures il entend prendre - et dans quels délais - quant aux créations de postes et à l'augmentation des postes ouverts au CAPES de documentation, mais aussi en terme d'harmonisation en matière de service, d'indemnité et de rémunération de l'ensemble des enseignants, documentalistes ou non.

Texte de la réponse

Les décisions d'ouverture de postes aux concours du second degré s'appuient sur des prévisions de recrutement lissées sur cinq ans qui prennent en compte à la fois les départs définitifs des professeurs, les évolutions attendues de la démographie scolaire et l'impact des réformes pédagogiques. Le recours de plus en plus important aux enseignants de documentation, en particulier avec les travaux personnels encadrés au lycée et avec les itinéraires de découvertes au collège, a justifié un effort de recrutement significatif dans cette discipline ces dernières années puisque le nombre de postes mis au concours externe a plus que doublé depuis 1998 passant de 100 postes à 160 en l'an 2000, 178 en 2001 et 240 en 2002. Cet effort sera poursuivi dans les prochaines années dans le cadre du plan pluriannuel annoncé récemment par le Gouvernement. En outre, ce plan comporte un effort particulier pour la résorption de l'emploi précaire. C'est ainsi qu'en 2001, 81 enseignants maîtres auxiliaires ou contractuels seront titularisés à l'issue du concours externe, interne et réservé et de l'examen professionnel de documentation contre 56 à la session 2000 du concours réservé.

Données clés

Auteur : [Mme Odette Grzegorzulka](#)

Circonscription : Aisne (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69822

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 décembre 2001, page 6873

Réponse publiée le : 21 janvier 2002, page 316